

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2018

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Bernard DUQUESNOY, Maire, en présence de Francis CARBONNE, Joséphine CASAGRANDE, Bernard CROUZIL, Brigitte GLAIN, Emilienne POUMIROL, Claude PERICO, Sabine VERNET.

Absents et excusés : Philippe BEDOS, Elisabeth BLANC, Annick MOISAN, Thomas SENAC.

Annick MOISAN a donné procuration à Francis CARBONNE.

Madame Monique Manuguerra a également assisté à la séance.

Secrétaire de séance : Bernard CROUZIL

Date de la convocation : 09 novembre 2018

Conseillers en exercice : 12

Présents : 8

Votants : 9

L'Ordre du Jour est le suivant :

- Chemin du Taros
- Logements sociaux rue Barrau
- Rencontre avec les commerçants de Pradelot
- Soutien au CD31 pour le maintien de son périmètre actuel
- Déchets – Réduction de fréquence des ordures ménagères
- ZAC ENOVA
- Gouvernance Sicoval
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

1. Délibération n° 2018-41 – Création d'un poste d'adjoint du patrimoine

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste permanent d'Adjoint territorial du patrimoine à temps non complet (17 h 30), à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide de créer un poste d'adjoint du patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2019 d'une durée hebdomadaire de 17 heures 30,**
- **Décide d'inscrire la dépense au budget 2019,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.**

2. Délibération n° 2018-42 – Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste permanent d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20/35^{ème}), à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet (20/35^{ème}), à compter du 1^{er} janvier 2019,**
- **Décide d'inscrire la dépense au budget 2019,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.**

3. Chemin du Taros

Monsieur le Maire rappelle à grands traits l'histoire déjà ancienne de ce chemin.

3 communes sont impliquées de manière différente en termes de superficie

La source du problème est un différent entre propriétaires privés. Il a été complexifié par la non transcription dans un acte notarié d'un droit de passage antérieur.

Sans la réalisation de ce chemin 2 familles habitantes de Montbrun se retrouveraient dans l'impossibilité de pouvoir accéder à leur habitation, sauf à circuler sur un terrain privé qui en fait est un champ cultivé.

Le conseil municipal décide du principe de la réalisation de ce chemin.

Pour ce faire il faudra acheter une parcelle d'environ 350 m² de terrain correspondant à l'emprise du chemin et donc faire réaliser un document d'arpentage. En parallèle la commune de Montbrun sera contactée afin de fixer les modalités de la répartition des coûts de la réalisation de l'ensemble de cette opération.

4. Rencontre avec les commerçants du Pradelot

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'organiser une rencontre avec les professionnels installés au Pradelot. Outre l'opportunité de faire plus ample connaissance, ce moment de partage autour d'un buffet convivial sera aussi l'occasion d'échanger sur le ressenti des uns et des autres, mais aussi d'évoquer les perspectives et les souhaits de chacun. Et, le cas échéant, envisager la collaboration et les actions qui pourraient être entreprises et réalisées dans un intérêt commun.

La date retenue pour cette rencontre est le mardi 11 décembre à 19 heures 30 à la mairie.

5. Délibération n° 2018-43 – Soutien au Conseil Départemental 31 pour le maintien de son périmètre actuel

Nous avons appris par voie de presse la volonté présidentielle de réfléchir à la transposition du « modèle lyonnais » en Haute-Garonne. Une telle décision, si elle devait voir le jour, entraînerait un transfert des compétences du Conseil départemental vers Toulouse métropole sur le territoire de cette dernière. La suppression de l'institution départementale sur le territoire métropolitain laisserait subsister un département résiduel, un département amputé d'une partie de ses ressources, de ses moyens et de sa capacité d'action en matière de solidarités humaine et territoriale.

Cette situation est inenvisageable tant que le Conseil départemental joue un rôle essentiel par son soutien aux services publics de proximité, par l'offre d'ingénierie publique qu'il déploie en proximité des territoires et, plus largement, par l'ensemble des dispositifs et des projets qu'il met en place pour accompagner tous les territoires haut-garonnais selon leurs spécificités et leurs besoins.

Dans notre seule commune, le Département a accompagné de nombreux projets essentiels pour la vie de la communauté, dans les domaines scolaire, culturel et sportif.

Nous savons que le Département agit au quotidien, dans un souci de dialogue et d'écoute constants, en faveur de développement équilibré de nos territoires. Nous savons aussi que son action auprès de nos concitoyens, que ce soit dans l'accompagnement social ou en faveur des collégiens pour ne citer que ces exemples, trouve une traduction identique dans les petites communes rurales comme dans la métropole toulousaine.

En Haute-Garonne, l'action du département est donc fondamentale pour assurer l'égalité des chances des citoyens sur l'ensemble des territoires urbains, péri-urbains, ruraux et de montagne. Nous sommes convaincus que ces territoires, dont la diversité forge l'identité et la richesse, ont un avenir commun qui doit s'écrire dans la complémentarité, la solidarité et le partage. Le transfert des compétences du Conseil départemental vers Toulouse Métropole viendrait mettre en péril l'équilibre déjà fragile entre tous ces bassins de vie haut-garonnais.

Par ailleurs, dans un contexte insécurisant de baisse des dotations de l'Etat, de réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation, de complexification des normes et des règlements, notre souhait est de pouvoir agir au sein d'une organisation territoriale enfin stabilisés ; de ce point de vue, la remise en cause du Département serait pour nous un nouveau facteur d'incertitudes.

Fort de notre attachement aux services départementaux, à l'action de ses agents et aux politiques publiques initiées en faveur du développement des territoires, je vous propose de manifester, dans l'intérêt de notre commune et de nos concitoyens, notre opposition à une décision visant à transposer « le modèle lyonnais » en Haute-Garonne en votant notre soutien à un Conseil départemental fort, continuant d'agir dans son périmètres géographique actuel, et soucieux de l'avenir de tous les territoires.

6. Déchets – Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères

Dans le cadre de sa politique de gestion des déchets, le Sicoval poursuit sa réflexion sur le développement de nouveaux projets et la recherche de solutions innovantes afin d'adapter le niveau de service à l'usage des habitants.

Depuis 2016 et la mise en œuvre de la redevance incitative, le nombre annuel de levées du bac d'ordures ménagères a diminué : les habitants sont passés, en moyenne, de 21 à 18 levées par an et la tendance se poursuit.

Le nouveau marché de collecte, débuté en mars 2018, est évolutif. Il a permis d'optimiser la fréquence de collecte des ordures ménagères sur les communes de Castanet-Tolosan et Ramonville. Comme autre évolution, il prévoit la possibilité de réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères à une fois tous les 15 jours sur les communes qui le souhaitent.

Le service Gestion des déchets propose une réunion le jeudi 6 décembre pour un premier groupe de travail qui aura pour objectif de fixer les modalités de l'expérimentation de cette réduction de fréquence sur les communes volontaires.

7. Logements sociaux rue Barrau

Monsieur le Maire a été informé par les sociétés Promologis et Cité Jardin de leur volonté de mettre en vente les logements sociaux situés sur la commune de Donneville rue Barreau.

Les logements seront proposés dans un premier temps aux locataires installés, par contre s'ils ne souhaitent se porter acquéreurs le logement ne sera remis à la vente que lors départ, départ auquel ils ne seront pas poussés

Francis Carbonne attire l'attention sur le fait que la Commune a développé avec raison depuis longtemps une politique de création de logements sociaux **locatifs**, pour diversifier la nature des logements, la commune étant essentiellement composée de propriétaires habitants. Transformer ne serait-ce qu'une partie de ces locataires en propriétaires diminue la mixité sociale au niveau du village, même si le taux de renouvellement des locataires n'est pas aussi élevé qu'on pourrait l'imaginer dans ces logements sociaux. A ce titre, il considère que la commune ne doit pas accepter cette demande.

Bernard Duquesnoy rappelle que la loi ALUR a retiré aux bailleurs sociaux le bénéfice des aides du 1% logement, et que de fait le gouvernement pousse les bailleurs sociaux à procéder à des ventes de biens pour leur permettre de renouveler leur capital et par voie de conséquence pouvoir pour réaliser de nouvelles constructions à vocation sociale.

Bernard Duquesnoy relève qu'on peut aussi voir dans cette opération une opportunité pour certains propriétaires d'accéder à la propriété et que dans ce cas c'est un bon moyen de faciliter la mixité sociale. Quoi qu'il en soit, le sujet sera mis en débat le moment venu. Aujourd'hui, il s'agit simplement de donner de l'information au conseil municipal.

8. ZAC ENOVA

Reporté

9. Gouvernance Sicoval

Reporté

10. Questions diverses

Francis Carbonne souhaite informer l'ensemble des membres du conseil municipal d'une action, menée par un collectif, qu'il trouve intéressante : mener des actions pour ranimer le réseau ferré autour de Toulouse. A ce titre, il évoque un trajet en train entre Montlaur et Baziège le 15 décembre en vue d'assister à une conférence débat à Baziège.

L'information sera relayée sur le site de la mairie de Donneville.

Réunion du prochain conseil municipal : mardi 18 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23 h.

BEDOS Philippe

Excusé

BLANC Elisabeth

Excusée

CARBONNE
Francis

CASAGRANDE
Joséphine

CROUZIL
Bernard

DUQUESNOY
Bernard

GLAIN Brigitte

MOISAN Annick

PERICO Claude

POUMIROL
Emilienne

**Excusée
A donné
procuration à
Francis
CARBONNE**

SENAC Thomas

Absent

VERNET Sabine